

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

N° Spécial

07 juin 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

$N^{\circ}\,Sp\acute{e}cial\,\,PCI\,\,du\,\,$ 07 juin 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI N° 2021-037	28.05.2021	Arrêté portant ouverture d'un Etablissement Public Local d'Enseignement international dénommé Ecole européenne Paris La Défense à Courbevoie	3

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté PCI n° 2021-037 du 28 mai 2021 portant ouverture d'un Etablissement Public Local d'Enseignement international dénommé Ecole européenne Paris La Défense à Courbevoie

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-1 à L1111-10, L1321-1 et suivants.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.421-19-1,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le courrier conjoint de la Présidente du conseil régional Ile-de-France, du Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine et du maire de la ville de Courbevoie de demande de création d'une école européenne adressé au Ministre de l'éducation nationale en date du 6 juillet 2018 ;

Vu la présentation du projet au Conseil départemental de l'éducation nationale en date du 14 février 2019 ;

Vu la présentation du projet au Comité technique académique de l'académie de Versailles en date du 5 novembre 2019 ;

Vu la convention relative à l'école européenne Paris-La Défense en date du 12 février 2021 ;

Vu l'avis de la rectrice en date du 31 mars 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Il est procédé à la création d'un établissement public local d'enseignement international dénommé Ecole européenne Paris – La Défense situé 13 rue de l'industrie 92 400 Courbevoie. Il est identifié sous la référence 0922867S.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de se notification d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts de Seine et/ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivants la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

<u>Article 3</u>: Le préfet du département des Hauts-de-Seine et la rectrice de l'académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 mai 2021

Le Préfet,

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/